



République Française

COMMUNE d'ILLHAEUSERN

* * * * *

**PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 18 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Illhaeusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Membres présents : M. Robertino GIULIANO, Philippe UHL Adjoint au Maire, MM. Hubert MEYER, Thomas SCHNEIDER, Philippe MULLER, Edouard BAUMANN, Yannick SCHULZE, conseillers municipaux – MMES Maryse KOHLSTOCK, Noëlle HIRN, Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Marie-Laure HERRMANN, conseillères municipales.

Membres absents excusés : Mme Claire TRUC donne procuration à Mme Noëlle HIRN.
Mme Chantal RABOLIN-MEINRAD, M. Jean-François SONDEJ,

Secrétaire de la Séance : M. Thomas SCHNEIDER.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024
2. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'AFUL « Les Champs »
3. Dissolution de l'AFUA « Les Fleurs » :
 - 3.1. Intégration des voies et réseaux divers dans le domaine public communal
 - 3.2. Transfert de l'actif et du passif
4. Urbanisme : droit de préemption
5. Convention de mise à disposition des locaux aux associations et refacturation de la fourniture des fluides
6. Convention de refacturation entre la commune et l'Association Foncière
7. Finances :
 - 7.1. Attribution de subventions
 - 7.2. Fixation du tarif pour les frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages et autres manquements à la réglementation de l'entretien des trottoirs, voiries et végétaux en limite de propriété.
8. Rapport des comptes-rendus de commissions
9. Divers.

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Puis, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024

DCM 2024.11 18-01

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'AFUL « Les Champs »

DCM 2024.11 18-02

Dans la cadre de la création de l'AFUL « Les Champs », il s'agit de nommer le représentant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **nomme** Monsieur le Maire pour représenter les affaires de la commune au sein de l'AFUL « Les Champs »
- **donne pouvoir** pour signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Dissolution de l'AFUA « Les Fleurs »

DCM 2024.11 18-03

3.1. Intégration des voies et réseaux divers dans le domaine public communal

Désignation des biens : Rue des Fleurs et impasse des Iris cadastrées section 06 – parcelles 684/120 (00ha00a02ca) et 685/120 (00ha21a31ca) soit une surface totale de 00ha21a33ca ; 517 ml.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte** la rétrocession de la voirie et des équipements divers de voirie (hors réseaux d'eau) de la rue des Fleurs et de l'impasse des Iris cadastrées section 06, parcelles 684 et 685/120 pour une surface de 00ha21a33ca ; 517 ml.
- **decide** d'intégrer les parcelles dans le domaine public communal
- **désigne** Monsieur Robert GIULIANO, Adjoint au Maire, pour signer l'acte administratif s'y rapportant.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

3.2. Transfert de l'actif et du passif

L'actif et le passif, hors réseaux d'eau, font l'objet d'un transfert à la Commune d'Illhaeusern.

Montant de l'actif 458 254.45 € HT.

Montant du passif : néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** le transfert de l'actif et du passif de l'AFUA « Les Fleurs » tel que décrit ci-dessus à la commune d'Illhaeusern pour un montant de 458 254.45 € HT par opérations d'ordre non budgétaires.
- **désigne** Monsieur Robert GIULIANO, Adjoint au Maire, pour signer tout acte s'y rapportant.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Urbanisme : droit de préemption

DCM 2024.11 18-04

Maître Elise-Anne MAGRET, notaire à Rosheim, a fait parvenir en mairie une demande d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption concernant :

- un immeuble sis 39 Route de Guémar - section 05 n° 233/37 et 235/37, pour une surface totale de 10,87 ares (M. BONALDI Stéphane/M. HAUMESSER Nicolas).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant cette vente.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

5. Convention de mise à disposition des locaux aux associations et refacturation de la fourniture des fluides

DCM 2024.11 18-05

La commune met des locaux communaux gracieusement à disposition de certaines associations, en contrepartie d'une contribution à la fourniture des fluides.

Ce mode opératoire doit désormais être retranscrit dans une convention qui fixe les conditions de mise à disposition des locaux, le tarif et les modalités de refacturation des charges.

Sont concernés : le FCI pour le local foot, l'APP pour l'étang de pêche, le Conseil de Fabrique pour l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** la signature d'une convention de mise à disposition avec les associations.
- **approuve** la refacturation de la fourniture des fluides à l'appui des factures réceptionnées pour les locaux concernés.
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte consécutif à l'exécution de cette convention.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

6. Convention de refacturation entre la commune et l'Association Foncière

DCM 2024.11 18-06

La commune procède à la refacturation de frais à l'Association foncière d'Illhaeusern pour :

- L'intervention des brigades vertes sur le ban communal (surface du ban 1 046 ha). Considérant que la surveillance des chemins fait également partie de leurs attributions, la commune refacture la surface des chemins, soit 530 ha à l'association foncière.
- une contribution aux fournitures administratives pour un montant de 100 €.

Ce mode opératoire doit désormais être retranscrit dans une convention qui fixe les conditions de refacturation des moyens mis à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** la signature d'une convention avec l'Association foncière pour la refacturation des frais liés à la mission dédiée aux brigades vertes, au prorata de la superficie des chemins, ainsi que la contribution aux fournitures administratives pour un montant de 100 €.
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte consécutif à l'exécution de cette convention.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

7. Finances

DCM 2024.11 18-07

7.1. Attribution de subventions

Subvention JSP du Pays de Ribeauvillé

L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Ribeauvillé a accueilli 5 nouveaux jeunes à la rentrée, dont un habitant dans notre commune : Rodrigues Maelys (7 rue du Char Porc Epic).

Elle sollicite une aide financière pour assurer le bon fonctionnement de l'association et pouvoir équiper les jeunes de tenues et équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'accorder une subvention de 50 € au titre de l'année 2024/2025.
- **inscrit** la dépense au budget principal 2024 de la commune.

Subvention complémentaire à l'école

Le 8 avril 2024, le Conseil Municipal a voté une subvention de 2 100 € au bénéfice de la coopérative scolaire de l'école. Considérant l'enveloppe globale des achats effectués, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 1 070 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'accorder une subvention complémentaire de 1 070 € à l'école au titre de l'année 2024.
- **inscrit** les crédits au budget principal 2024.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

7.2. Fixation du tarif pour les frais liés à l'enlèvement des dépôts sauvages et autres manquements à la réglementation de l'entretien des trottoirs, voiries et végétaux en limite de propriété.

Les dépôts sauvages :

Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 27 septembre 2021, a fixé le montant du forfait à 500 €, quel que soit le volume.

L'entretien des trottoirs, voiries et végétaux en limite de propriété :

L'arrêté du Maire n°23/2024 fixe la réglementation de l'entretien des trottoirs, voiries et végétaux en limite de propriété. Les manquements aux obligations peuvent être soumis à contredanses encadrées par le code pénal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte** de cette information.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

8. Rapport des comptes-rendus de commissions

Commission fleurissement

La commission se réunit le 19 novembre pour le choix des décorations de Noël dans le village et le fleurissement 2025.

Commission communication

La commission se réunit le 20 novembre pour la préparation de la parution du prochain « Ill'Infos ».

Comité des fêtes

Le Comité se réunira le 25 novembre pour préparer la fête des aînés et faire un bilan sur le dernier voyage à Collonges au Mont d'Or.

Commémorations du 80^{ème} anniversaire de la libération

La commission se réunira le 4 décembre pour finaliser l'organisation. Monsieur le Maire sollicite à ce titre l'ensemble des conseillers pour aider à la mise en place et au service durant la manifestation. L'ensemble de la population sera convié à participer à cet événement.

9. Divers**Urbanisme**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie.

Travaux**Voirie – RD 106 traversée du village**

La réception des travaux se fera le 6 décembre prochain. Considérant que la CeA envisage de recouvrir la chaussée avec un bitume à froid en 2025, il a été décidé de reporter à l'année prochaine, les travaux relatifs à la mise en place du marquage au sol. Le Conseil Municipal devra également se prononcer sur une éventuelle réalisation des tranches optionnelles non retenues en 2024.

Travaux d'aménagement des sanitaires à l'école

La consultation est lancée depuis le 18 octobre. La Commission d'Appel d'Offre (CAO) se réunira le 27 novembre. Le choix des entreprises retenues sera soumis à délibération du Conseil Municipal le 2 décembre prochain. Les travaux débuteront le 1^{er} février et se termineront en juillet 2025.

Antenne relais : elle est désormais installée et en état de fonctionnement.

Zonage d'assainissement

Une enquête publique sera lancée prochainement. Une rencontre est prévue avec le Commissaire enquêteur afin de finaliser les modalités d'organisation de l'enquête. A noter que ce zonage était un prérequis pour la création de l'AFU « les champs ».

Communication

La nouvelle interface de communication « Intramuros » est opérationnelle. Le site internet sera à terme également lié à cette application.

Banque alimentaire

Une permanence sera organisée en mairie le samedi 23 novembre de 10h à 12h. Mesdames Noëlle Hirn et Claire Truc se proposent d'assurer la permanence.

Invitation aux réunions : Monsieur le Maire souhaite faire un rappel à l'ordre concernant la présence aux réunions organisées par la commune et les instances extérieures. Il souhaite que dans la mesure du possible, les délégués soient présents pour représenter la commune ou qu'à minima ils signalent leur absence.

Dates à retenir

2/12 Conseil Municipal.

Clôture de séance à 19h50

Le Maire,
Jean-Claude HIRN

